

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

COMMUNE  
DE  
**WILLERWALD**  
57430



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance ordinaire du 12 septembre 2025 à 19 heures 30 minutes  
Mairie

Quorum : 9

**Présents :**

Mme ALIAT Aouda, M. BIRCKER Luc, Mme BREITENBACH Murièle, Mme FIXARY Jacqueline, M. GRATIUS Fabrice, M. HAFFNER René, M. HAXAIRE Henri, M. JUNCKER Gilles, Mme KIEFFER Christine, M. KLEIN Dominique, Mme KLEIN Catherine, M. MULLER Jonathan

**Procuration(s) :**

Mme BUCKEL Michèle donne pouvoir à M. HAXAIRE Henri, Mme TERVER Françoise donne pouvoir à Mme BREITENBACH Murièle, M. THIRIET Jean-Paul donne pouvoir à M. BIRCKER Luc, M. HUMBERT Vincent donne pouvoir à M. KLEIN Dominique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme BUCKEL Michèle, M. HUMBERT Vincent, M. KLOSTER Jonathan, Mme TERVER Françoise, M. THIRIET Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** Mme MULLER Cécile

**Président de séance :** M. HAXAIRE Henri

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, il y a lieu de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Cécile MULLER, secrétaire de Mairie, secrétaire de séance.

Aucun Conseiller ne s'est opposé à cette proposition.

**2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025**

Aucune observation n'a été formulée pour le procès-verbal du 27 juin 2025, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**3 - Rapport du correspondant défense**

Monsieur René HAFFNER, correspondant défense, nous fait état du bilan de son rôle. Ses missions sont axées sur :

1. le parcours citoyen, notamment vers les jeunes :
  - recensement obligatoire à partir de 16 ans révolu
  - la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
  - le Service Militaire Volontaire (SMV)
  - le Service National Universel (SNU)
2. les journées nationales commémoratives :
  - 19 mars : journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
  - dernier dimanche d'avril : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
  - 8 mai : commémoration de la victoire de 1945
  - deuxième dimanche de mai : fête nationale de Jeanne d'ARC et du patriotisme
  - 27 mai : journée nationale de la Résistance
  - 8 juin : journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine
  - 18 juin : journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi
  - 16 juillet si c'est un dimanche, ou le dimanche qui suit : journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "juste de France"
  - 25 septembre : journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
  - 11 novembre : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France
  - 5 décembre : journée nationale d'hommage aux "morts pour la France", aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues, aux populations civiles victimes de massacres ou d'exactions et aux victimes civiles de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
3. rapport sur l'activité militaire renforçant le lien "Armées - Nations"

Monsieur le Maire félicite Monsieur René HAFFNER pour cette intervention.

#### **4 - Situation des chantiers et travaux**

- Ecoles : les gâches électriques des clôtures des écoles et périscolaire sont fonctionnelles. Les horaires d'ouvertures et de fermetures ont été programmées en concertation avec le directeur et les enseignantes.
- rue de la Gare : la détection des véhicules par boucle magnétique au sol du feu tricolore fonctionne très mal. Il est envisagé la mise en place d'un radar de détection.
- barrières de ville et potelets : leur installation le long de la RD 661 s'effectuera à partir du kiosque à pizza jusqu'à la maison forte
- RD 661 à la sortie du village en direction de l'autoroute : les travaux d'aménagement du giratoire sont prévus jusqu'en fin de l'année.

#### **5 - CASC - Pacte Financier et Fiscal - Avenant à la Convention de versement de produits**

Vu la délibération du 13 octobre 2022 approuvant la convention de versement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du 12 septembre 2024 approuvant l'avenant à cette convention ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une nouvelle modification complétant l'article 2 par une deuxième clause de sauvegarde ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant à la convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - Bail de chasse 2024-2033 -modification de la surface du lot de chasse communal**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.429-1 à L.429-40 relatifs à la chasse en droit local (départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de Moselle),

Vu l'arrêté préfectoral du 20 Avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle et sa notice explicative,

Vu la délibération du 31 décembre 2024 relative l'adjudication du bail de chasse 2024-2033,

Vu le bail de chasse signé le 1er février 2024 avec Monsieur Thierry GINGEMBRE,

Considérant qu'à la suite de la procédure de renouvellement des baux de chasse et à la déclaration de fin de procédure effectuée par la Ville, une erreur matérielle a été détectée par les services de la Direction Départementale des Territoires de Moselle,

Considérant que cette erreur qui porte sur la superficie du lot de chasse, sans en impacter significativement la consistance, doit être modifiée,

Considérant qu'à la suite de cette modification, il est nécessaire de signer un avenant au bail avec le locataire de la chasse communale,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, décide :

- de modifier la superficie du lot de chasse qui passe de 176ha 42a à 179ha 37a,
- de maintenir le prix annuel de la location de la chasse à 1 900€,
- d'autoriser, M. le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer, l'avenant modifiant la surface du lot de chasse du bail de chasse avec Monsieur Thierry GINGEMBRE pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 7 - Convention avec la Croix Rouge

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la Croix-Rouge Française relative à une convention pour les missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés.

Cette convention vient conforter le Plan de Sauvegarde Communal et interviendrait dans les missions de soutien aux populations et d'encadrement des bénévoles spontanés et des réserves communales de sécurité civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention avec la Croix-Rouge Française.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 8 - Subvention aux associations locales

Rapporteur : Madame Murièle BREITENBACH

Hors la présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Gilles JUNCKER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales ayant signées le Contrat d'Engagement Républicain pour l'année 2025 :

CLUB PONGISTE	1 200 €
CLUB DE MUSCULATION	300 €
CLUB DE GYM « LES BASKETS EN FOLIE »	300 €
CLUB « HAPPY COUNTRY DANCERS »	300 €
ACTIV'SPORTS 24	300 €
SOCIETE DES ARBORICULTEURS	300 €
CHORALE SAINTE CECILE	300 €
CLUB DE L'AMITIE	300 €
DOUCE PARENTHÈSE CREATIVE	300 €
UNIAT	300 €
CONSEIL DE FABRIQUE	300 €
PARENTS D'ELEVES	300 €
COMITE DES FETES	300 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AMA 300 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Christine KIEFFER)

## WILLERWALD DTI

VOTE : Nul des suffrages exprimés

(- 5 abstentions : Mmes Catherine KLEIN, Jacqueline FIXARY, Françoise TERVER et Murièle BREITENBACH et M. René HAFFNER

- 4 contre : MM Luc BIRCKER, Jean-Paul THIRIET, Dominique KLEIN et Vincent HUMBERT

- 4 pour : Mmes Aouda ALIAT, Christine KIEFFER, MM Fabrice GRATIUS et Jonathan MULLER)

## 9 - Décision modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 14 février 2025 approuvant le budget 2025 ;

Considérant la nécessité de modifier plusieurs lignes budgétaires votées au budget primitif 2025, suivant le détail ci-dessous :

COMPTE			DEPENSES			RECETTES		
chapitre	article n°	intitulé	crédit	modification	solde	crédit	modification	solde
021	021	Virement de la section de fonctionnement				167 770,00 €	3 900,00 €	171 670,00 €
10	10222	FCTVA				90 000,00 €	7 450,00 €	97 450,00 €
13	1323	Subventions Département				24 145,00 €	- 19 750,00 €	4 395,00 €
	1348	Autres fonds d'équipement				- €	39 600,00 €	39 600,00 €
16	1641	Emprunts en euros	261 000,00 €	10 900,00 €	271 900,00 €			
21	2131	Bâtiments publics	600,00 €	11 000,00 €	11 600,00 €			
	2152	Installation de voirie	400,00 €	4 700,00 €	5 100,00 €			
	2156	Mat & outil incendie & défense civil	- €	2 300,00 €	2 300,00 €			
	2157	Matériel et outillage technique	- €	1 100,00 €	1 100,00 €			
	2158	Autres installations	- €	1 200,00 €	1 200,00 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT				31 200,00 €			31 200,00 €	€
023	023	Virement à la section d'investissement	167 770,00 €	3 900,00 €	171 670,00 €			
011	615221	Bâtiments publics	30 000,00 €	- 2 300,00 €	27 700,00 €			
65	65132	Prix	2 000,00 €	- 1 000,00 €	1 000,00 €			
	65748	Autres personnes de droit privé	12 000,00 €	- 2 600,00 €	9 400,00 €			
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 000,00 €	500,00 €	14 500,00 €			
	6618	Intérêts des autres dettes	2 000,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				- €			- €	€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications telles que présentées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 10 - Création d'un poste d'adjoint technique

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu d'un départ en retraite d'un agent, il convient de créer un .

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour le renforcement de l'entretien des espaces verts.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L332-14 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique, sur la base du 1er échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **11 - Droit de Préemption Urbain**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas usé de son droit de préemption urbain dans la vente de : maison sise 7 rue Glad

- maison sise 8 rue des Ecureuils
- maison sise 9 rue Principale
- maison sise 15 rue des Coucous
- maison sise 100 rue Principale
- maison sise 69 rue Principale
- maison sise 5 rue de Herbitzheim
- maison sise 21 rue du Coin

## **12 - Divers et communication**

- Monsieur Henri HAXAIRE informe que l'opération "les brioches de l'amitié" aura lieu le 11 octobre 2025.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Sarralbe nous sollicite pour une insertion d'annonce dans leur calendrier pour un montant de 220,00 € HT. L'assemblée est favorable à cette insertion d'annonce.
- Monsieur le Maire rappelle que le repas des séniors aura lieu le 2 novembre 2025

l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20h35.

La Secrétaire de séance,  
Cécile MULLER

Le Maire,  
Henri HAXAIRE